

### Article 21 du Règlement

j'espère que l'on retiendra certaines des recommandations que je viens de faire afin de promouvoir la cause de la paix dans ce pays.

\* \* \*

### L'ENVIRONNEMENT

#### LA NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY DES ÉTATS-UNIS

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, nous avons appris hier que le président Reagan a nommé à la tête de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, M. William Ruckelshaus, l'homme qui en a été le premier directeur quand elle a été fondée, il y a 12 ans. Je suis certain que tous ceux d'entre nous qui prennent les questions écologiques à cœur accueillent cette nouvelle avec joie.

Comme vous avez pu en juger par les nombreuses interventions que je fais à la Chambre à ce propos, madame le Président, les problèmes écologiques, surtout celui des pluies acides, prennent une importance primordiale dans ma circonscription, celle de Parry Sound-Muskoka. Pour cette raison, je n'ai cessé de réclamer le rétablissement de notre propre sous-comité des pluies acides, mesure que la Chambre a jugé bon d'adopter la semaine dernière. Nous avons donc maintenant des deux côtés de la frontière un raffermissement des forces qui luttent pour apporter une solution à ces problèmes. Mes électeurs et moi nous en réjouissons, madame le Président.

Je voudrais en ce moment féliciter le ministre compétent pour les efforts qu'il a déployés dans le passé et l'inciter à profiter de ces facteurs qui ont rapidement transformé une situation qui semblait mener à l'impasse. J'espère qu'il rencontrera bientôt le directeur de l'EPA afin que nous puissions avancer dans la réalisation de l'objectif qui nous est commun, j'en suis sûr, celui d'assainir l'air et l'eau sur tout le continent nord-américain que nous partageons.

**Mme le Président:** A l'ordre.

\* \* \*

● (1410)

### LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

#### LES VERSEMENTS FÉDÉRAUX AUX AUTOCHTONES DU MANITOBA

**M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake):** Tout récemment, madame le Président, j'ai reçu une lettre du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) en réponse à une lettre que je lui avais précédemment adressée et dans laquelle il définissait sa position au sujet des versements de bien-être social aux autochtones au titre du Régime d'assistance publique du Canada. Le financement du Régime est assuré conjointement par les provinces et le gouvernement fédéral. Ce sont les provinces qui annoncent officiellement les augmentations.

La loi oblige le gouvernement fédéral à augmenter le montant qu'elles versent aux autochtones dans les deux mois qui suivent l'entrée en vigueur d'une augmentation au niveau provincial. Au début de l'année, les Manitobains qui reçoivent le bien-être social ont bénéficié d'une augmentation allant de 7 à 29 p. 100 selon le nombre d'enfants par famille et l'âge de

ceux-ci. Ces augmentations sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, sauf pour les peuples autochtones qui n'y ont pas eu droit avant le 1<sup>er</sup> mars.

Le ministre m'a répondu qu'il ne serait pas possible d'accorder une augmentation rétroactive pour les deux mois de manque à gagner à cause et je cite: «de la quantité de travail que cela suppose pour calculer les taux d'augmentation». Concrètement, cela signifie que les autochtones dont les chèques de bien-être social sont administrés par le bureau de Winnipeg du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'ont pas droit à la somme qui a été versée à tous les autres bénéficiaires du bien-être social dans la province. J'ai été très déçu de connaître la position du ministre au sujet de la rétroactivité.

Le gouvernement n'a cessé de répéter au cours des dernières semaines qu'il souhaitait négocier de bonne foi avec les peuples autochtones des questions constitutionnelles. Certes, madame le Président, ce sont des questions importantes, mais je voudrais bien savoir quand le gouvernement et le ministre des Affaires indiennes en particulier vont se décider à régler honnêtement des problèmes concrets comme celui-ci.

\* \* \*

### L'AGRICULTURE

#### ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, l'agriculture canadienne traverse la pire crise de son histoire. A cause du prix du carburant et des provendes qui grimpe en flèche, des taux d'intérêts et de la baisse du prix des denrées agricoles sur les marchés, des agriculteurs, par milliers, sont forcés de vendre leur exploitation ou sont carrément acculés à la faillite. C'est à se demander si l'agriculture pourra survivre.

Mon parti a prié instamment le gouvernement d'aider nos agriculteurs en modifiant les dispositions de la loi sur l'impôt concernant les gains en capital, en subventionnant les taux d'intérêt, en émettant des agro-obligations, en exemptant de la taxe d'accise le carburant utilisé à la ferme et en décrétant un moratoire sur les forclusions. Mais nos suggestions sont tombées dans l'oreille d'un sourd. Le gouvernement n'a absolument rien fait pour nos agriculteurs qui ont perdu tout espoir.

Mes collègues, les députés de Végreville (M. Mazankowski), de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight), de Wetaskiwin (M. Schellenberger), de Red Deer (M. Towers) et de Pembina (M. Elzinga) ont instamment pressé le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) d'agir.

Nombre d'exploitants de fermes laitières du nord de l'Alberta ont perdu la part des quotas qui leur étaient dévolus dans bien des cas, sans que ce soit leur faute, et ils sont durement pénalisés pour leurs excédents de lait, soit \$28 d'amende par hectolitre de trop. Cette mesure touche presque 40 p. 100 des agriculteurs du nord de l'Alberta. On a demandé au ministre d'alléger cette sanction en faisant des recommandations en ce sens à son ministère. Le ministre s'est soustrait encore une fois à ses responsabilités et a décidé de ne pas tenir compte des gens qu'il est censé représenter au cabinet.

Manifestement, il devrait démissionner, et on devrait le remplacer par quelqu'un qui a vraiment à cœur...

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie.